

18 OCT. 2017

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire  
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 6 octobre 2017**

Le six octobre deux mille dix-sept, à quinze heures dix, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la DRAC Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du six septembre deux mille dix-sept.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Christine FAUQUET ;  
Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Christine DIACON ; Monsieur Luc NOBLET

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Benjamin CADON ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame  
Catherine MARTIN-ZAY ; Madame Dominique VEAUTE

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Charles FOURNIER ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Maryline LAPLACE ; Monsieur  
Pascal USSEGLIO

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ;  
Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de  
Ciclic ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, culture et sport du Conseil régional du Centre-Val  
de Loire ; Madame Martine RICO, représentante du CESER.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

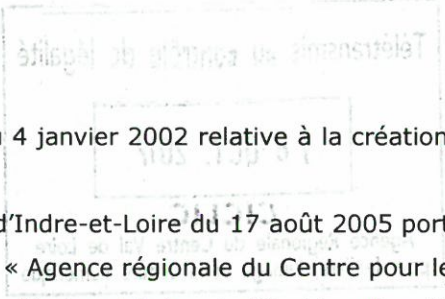
- Présents : 19

- Votants : 24 (dont 5 pouvoirs)

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2017**

Délibération 27-2017

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que  
R.1431-1 et suivants ;



- Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;
- Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

**Délibère**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2017.

*Votants : 24*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**